



Implantation construction en zone uv sur terrain pan coupé

Par **Fati973**, le **31/08/2016** à **21:32**

Bonjour, rnNous souhaiterions acheter un terrain avec un pan coupé. La définition du retrait de 4 m dans le plu est: Le retrait de la construction se calcule perpendiculairement depuis chaque point de la facade jusqu'au point le plus proche de l'alignement. rnL'angle de la maisons doit être au niveau du pan coupé. Il y a 4 m de retrait entre les façades et la voie publique, mais uniquement 3m entre l'angle et la voie publique. Est ce possible ? rnMerci